



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Cheques et cartes de paiement

Question écrite n° 16822

### Texte de la question

M Gautier Audinot attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, sur le cout de l'utilisation frauduleuse des cheques voles ou perdus. Sachant que celui-ci est estime a 5 millions de francs par jour, soit plus de 1,8 milliard par an, il lui demande de bien vouloir lui indiquer, d'une part, si le fichier des cheques voles propose par la Banque de France sera bien operationnel a la fin de l'annee prochaine et, d'autre part, les mesures d'accompagnement qu'il envisage de prendre afin de lutter efficacement contre ce type d'escroquerie.

### Texte de la réponse

Reponse. - L'utilisation frauduleuse des cheques voles ou perdus constitue une part non negligeable de la delinquance et represente pour le commerce un cout important. Pour tenter de remedier a cette situation, des experiences locales se sont developpees depuis plusieurs annees ; mais ces dispositifs n'ont pu apporter qu'une reponse limitee, en raison notamment des risques de deplacement de la delinquance vers des regions non couvertes par un dispositif protecteur analogue. C'est pourquoi le Gouvernement a demande a la Banque de France de mettre en place un fichier national des cheques perdus ou voles. La Banque de France procede actuellement a une etude technique approfondie de ce dossier en liaison avec les differentes parties concernees, au nombre desquelles figurent notamment les commercants et les etablissements de credit. La Commission nationale Informatique et libertes est associee a ces travaux et devra approuver le projet definitif.

### Données clés

**Auteur :** [M. Audinot Gautier](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 16822

**Rubrique :** Moyens de paiement

**Ministère interrogé :** économie, finances et budget

**Ministère attributaire :** économie, finances et budget

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 août 1989, page 3607